

TAXE TOBIN :

Repères et éléments introductifs

La taxe Tobin, suggérée en 1972 par le lauréat du « prix Nobel d'économie » James Tobin, consiste en une taxation des transactions monétaires internationales afin de ne plus inciter à la spéculation à court terme. Le taux choisi serait faible, de 0,05 % à 1 %.

L'idée du professeur Tobin a connu un certain engouement depuis la crise mexicaine de 1992-1994. Le projet a été évoqué au sein de l'ONU et du G7 d'Halifax en 1995. Robert Mundell a argumenté que cela constituerait une incitation puissante à la mise en place de monnaies communes comme l'euro.

Depuis sa fondation en 1998, l'association ATTAC défend, entre autres, l'idée de l'instauration de cette taxe et participe au mouvement altermondialiste. Elle s'est depuis implantée dans beaucoup de pays, et propose des analyses étudiant la possibilité pratique de la mise en place de la taxe.

James Tobin quant à lui s'est distancié de l'utilisation faite de son idée. Il déclarait ainsi en 2001 : « J'apprécie l'intérêt qu'on porte à mon idée, mais beaucoup de ces éloges ne viennent pas d'où il faut. Je suis économiste et, comme la plupart des économistes, je défends le libre-échange. De plus, je soutiens le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tout ce à quoi ces mouvements s'en prennent. On détourne mon nom. ». Une telle taxe aurait selon lui, dans le même entretien, un intérêt pour limiter les mouvements de court terme sur les monnaies mais ne doit pas être interprété dans une logique altermondialiste.

- **ORIGINE :**

Les accords de Bretton Woods signés en 1944 visaient à rétablir le système monétaire mondial mis à mal suite à la Seconde Guerre mondiale

Le système de Bretton Woods s'est écroulé pendant les années 1970 (à la conférence de Jamaïque en 1976 mais déjà officiellement en 1971, à la décision du président des E-U Nixon qui décide de supprimer la parité-or du dollar), **créant, selon les défenseurs de la taxe Tobin, une instabilité excessive du marché monétaire mondial qui serait due à la spéculation.**

- **PRINCIPE :**

L'assiette et le taux seraient identiques dans tous les pays. Collectée et administrée par chaque gouvernement, les fonds recueillis seraient ensuite reversés à un organisme géré par le FMI, la Banque mondiale ou un organisme indépendant placé sous le contrôle de l'ONU. Les sommes ainsi récoltées seraient redistribuées prioritairement aux pays les moins avancés.

La taxe Tobin aurait donc **deux avantages** selon ses défenseurs : **freiner la spéculation** et **favoriser le développement**. Le faible taux ne découragerait pas les échanges non-spéculatifs.

La taxe Tobin aurait un avantage troisième non négligeable : **elle constituerait une ressource supplémentaire pour les gouvernements qui la mettent en place à condition de se porter sur toutes les transactions et sur l'ensemble des marchés** (notamment les marchés de devises, marchés dérivés). A l'heure où il est question d'accroître la fiscalité pour financer les différents plans de sauvetage des économies depuis la crise des subprimes, **la taxe Tobin permettrait de modifier dans**

des proportions non négligeables le taux et l'assiette d'autres impôts (baisse de la TVA, de l'IR ou de l'IS). Cela reviendrait donc à diminuer la pression fiscale sur le travail (salariés, chefs d'entreprises) et à accroître celle du capital non productif. Par exemple, la mise en place d'une taxe Tobin (ou dérivée) servant au financement des retraites constituerait un nouvel atelier de réflexion pour les promoteurs de cette taxe.

Tout le débat se porte sur le montant effectif du taux. Mais **la plupart des économistes envisagent non pas une, mais plusieurs taxes avec des taux différenciés selon les marchés et les produits financiers.**

Autre effet positif, l'accroissement de l'instabilité et notamment les périodes de forte volatilité seraient des occasions inespérées d'accroître le rendement de cette taxe, particulièrement si elle était assise sur les ordres de vente. Elle aurait de plus l'effet de limiter les techniques de ventes à découvert que les hedge funds utilisent grâce à l'effet de levier et au carry trade

- **PRINCIPALES CRITIQUES :**

- **une taxe détournée de l'esprit des propositions de Tobin :** liées à l'abandon de la convertibilité en or du dollar en 1971 et à l'instauration de fait des changes flottants, **les propositions de Tobin visent avant tout à limiter les effets néfastes des spéculations à court terme dans le cadre du système des changes flottants afin de prévenir une crise économique grave.**
Ces mesures ne visent en aucun cas à fournir aux Etats de nouvelles ressources fiscales, à financer des O.N.G. et encore moins à financer le tiers-monde, l'écologie ou la santé publique comme il a pu être présenté. Les propositions Tobin sont des mesures pragmatiques liées aux dysfonctionnements des changes flottants
- **Elle accentuerait la volatilité des cours des monnaies** en diminuant les transactions sur les marchés et en les rendant ainsi moins liquides. C'est par exemple ce que note le journal britannique *The Economist*, estimant que c'est « le mauvais outil pour diminuer la volatilité » car il l'augmenterait au contraire.
- **Elle ne permettrait pas d'éviter les mouvements de capitaux de grande échelle**, tels que ceux qui ont causé les crises asiatique et russe, **son taux n'étant pas assez élevé pour être dissuasif**
- **Elle devrait être mise en place à une échelle mondiale ou continentale**, ce qui implique une entente difficile à obtenir : une action isolée de quelques pays aurait des effets négatifs sur leur économie. En effet, les pays jouissant actuellement d'une dominance mondiale sur les marchés de par la faiblesse de leurs coûts de transactions et d'investissement, s'ils instaurent une telle taxe, feraient instantanément fuir toute l'activité boursière vers d'autres pôles financiers moins taxés ou l'activité de trading est viable. Dans de tels cas, nombreuses sont les places désireuses d'attirer des capitaux et les intervenants en refusant d'appliquer cette taxe. En outre, selon *The Economist*, quand bien même elle serait mise en place à une échelle globale, il serait possible de l'éviter par de l'ingénierie financière.